

Focus sur les Parcs Naturels Régionaux du Limousin...

Les Parcs Naturels Régionaux sont des territoires majoritairement ruraux renfermant un patrimoine culturel riche et remarquable, ainsi que des paysages et milieux naturels de qualité dont l'équilibre est souvent fragile. Leur objectif est donc d'en assurer la protection et la valorisation à travers un projet concerté de développement durable.

Le territoire français comprend 46 Parcs Naturels Régionaux, dont 2 sont présents sur la région Limousin : le PNR de Millevaches en Limousin (situé sur les départements de la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne) et le PNR Périgord-Limousin (situé sur les départements de la Haute-Vienne et de la Dordogne). Voici les objectifs de chacun dans le cadre de leur volet forestier.

Le PNR de Millevaches en Limousin



Le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin est un territoire composé de 113 communes, à cheval sur les trois départements et situé sur les contreforts du Massif Central.

Il est constitué d'un massif forestier d'importance avec 164 000 ha de formations boisées sur une superficie totale de 314 000 ha. Le taux de boisement avoisine les 53% et représente quasiment la moitié de la production limousine résineuse avec près de 1 M de m³/an. Cette ressource est à la base de plus de 1000 emplois directs (gestionnaires, exploitants, entreprises de 1ère et 2nde transformation).

Dans ce contexte, le PNR a conduit une réflexion avec les acteurs du territoire (élus, professionnels, associations...) par l'élaboration d'une charte forestière de territoire. Après une large concertation, **les enjeux et objectifs principaux suivants ont été ciblés :**

- valoriser localement la ressource et défendre une image de qualité
- développer la filière bois-énergie locale
- maintenir le potentiel de production et pérenniser la ressource forestière
- impliquer un plus grand nombre de propriétaires dans la gestion de leur forêt

Voici quelques exemples de réalisations du PNR dans le domaine de la forêt courant 2009-2010:

Contribution à la préservation des milieux aquatiques et à l'accompagnement de l'exploitation des bois :

- mise en place d'un chantier test sur la commune de Grand-saigne ; maintien des rémanents de coupe, pose d'une buse et installation d'un barrage filtrant en paille afin de limiter les départs de fines dans la rivière
- mise à disposition de kits de franchissement pour les entrepreneurs de travaux forestiers intervenant sur le territoire du PNR. Les kits sont disponibles à l'école forestière de Meymac, la plate-forme d'expérimentation de Peyrat-le-Château et la SIVOM de La Courtière.

Lancement de l'O.P.A.F.E. (Opération Programmée d'Aménagement Foncier et Environnementale) visant à l'aménagement du foncier et la diminution du morcellement :

- prise en charge des échanges amiables via une convention avec la SAFER
- aide à l'acquisition de parcelles de moins de 1 ha.

Réalisation d'études prospective et expérimentale :

- étude prospective sur la ressource forestière résineuse et feuillue (réalisée par le CRPF, en début 2010)
- étude sur la régénération naturelle sur la zone IFN du plateau de Millevaches en lien avec le CRPF (stage de 6 mois effectué durant le 1er semestre 2010).

Sensibilisation et communication :

- partenariat avec le GDF du Plateau de Millevaches, mise en place de journées de sensibilisation destinées aux propriétaires forestiers
- partenariat avec l'URCOFOR et préparation de journées de sensibilisation à destination des élus (comme « l'utilisation du bois dans la construction »).

La charte forestière est en période d'animation depuis mi 2010. Plusieurs actions sont en cours de réflexion, à court terme, on peut citer la réalisation d'un Plan d'Approvisionnement Territorial bois énergie/ bois d'oeuvre (en partenariat avec la communauté de communes de Bourgaud-Royère et l'URCOFOR) ou encore la mise en place d'un mode opératoire sur l'exploitation des bois (en lien avec le Pays de Guéret)...

Pour toute information, n'hésitez pas à contacter le chargé de mission « Forêt » du PNR en charge de l'animation de la

charte forestière et du dispositif OPAGE.

Thomas MIGNAUT – t.mignaut@pnr-millevaches.fr
05 55 95 35 61

(Les documents concernant la charte forestière sont téléchargeables sur le site internet du Parc <http://www.pnr-millevaches.fr/>)



Régénération diversifiée, observée sous un couvert de Grandis en mélange avec du Douglas (crédit photo, PNRML 2010).

Le PNR Périgord Limousin

Une dynamique de concertation est en place sur le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin pour la définition de la stratégie forestière du territoire. Ce projet, initié grâce à la région Limousin et l'Europe, est encadré par un comité de pilotage multi-acteurs. Il a permis la conception d'une charte forestière de territoire (CFT) pour la période 2011-2013, reflet de la volonté locale d'agir pour la valorisation des ressources forestières dans le respect des enjeux économiques, environnementaux et sociaux. Les différentes facettes des espaces forestiers ont été étudiées en groupes de travail et ont permis de mettre en lumière les principales pistes de travail pour le développement de l'ensemble des activités et des atouts des forêts locales.

Le respect des enjeux économiques, environnementaux et sociaux. Les différentes facettes des espaces forestiers ont été étudiées en groupes de travail et ont permis de mettre en lumière les principales pistes de travail pour le développement de l'ensemble des activités et des atouts des forêts locales.

Valorisation de la ressource bois locale

La forêt et le bois sont très présents dans le paysage naturel et économique du Parc. Par exemple, l'emploi industriel lié à la forêt représente environ 20 % des emplois industriels du territoire. Aujourd'hui, des inquiétudes existent quant à la qualité, la disponibilité et les débouchés du bois, donc sur la pérennité à long terme de certaines activités. Des mesures seront engagées pour soutenir ces professionnels dans leur activité et pour une valorisation durable et responsable des ressources adaptées aux besoins des filières.

Objectifs :

- amélioration de la qualité des peuplements pour une meilleure production de bois,
- amélioration de la mobilisation de bois dans le respect de l'environnement et du territoire,
- soutien de la filière forêt-bois pour le développement de projets existants ou à venir sur le territoire.

Préservation de la richesse bio-spécifique du territoire

Le Parc tire sa grande richesse naturelle de sa situation de contact entre des facteurs géologiques, climatiques, hydro et topographiques contrastés. Ceci explique l'existence sur un même territoire de cortèges faunistiques et floristiques aux affinités atlantiques, continentales, voire méridionales. Les activités anthropiques peuvent menacer ce patrimoine, souvent par manque de connaissances ou d'accompagnement. Il s'agira d'aider les propriétaires à mieux prendre en compte l'environnement dans la gestion de leur forêt.

Objectifs :

- diffusion des précautions à prendre dans les milieux natu-

rels sensibles,

- mise en place de mesures de préservation de milieux naturels sensibles.



Une activité économique importante



Une essence phare : le châtaignier



Un milieu très riche en biodiversité



De grandes possibilités de loisirs



Un lieu de découverte et de partage

Développement de la culture forêt-bois du territoire

Un territoire qui connaît sa forêt et ses enjeux, ses menaces, ses atouts et ses caractéristiques, comprend et se sent concerné par ce qu'il s'y passe. Si les personnes susceptibles de l'influencer connaissent le fonctionnement de la forêt, la préservation de sa qualité est plus simple. Localement, de nombreux acteurs ne sont que peu impliqués dans la gestion de ce milieu, et la vision du public sur les forêts est encore réduite. Il est important d'accroître la culture forestière des acteurs du territoire et du grand public.

Objectifs :

- amélioration des connaissances et de l'implication des acteurs dans le milieu forestier du territoire,
- sensibilisation du public aux différentes composantes de la forêt.

Les actions déclinant ces objectifs seront basées sur des processus de concertation, avec les acteurs locaux et les ressources existantes, pour l'instauration d'une vraie dynamique forestière de territoire.

Pour plus de renseignements :

Pascal Raffier, maire de La Chapelle Montbrandeix et président du comité de pilotage de la CFT.
chappelle-montbrandeix@orange.fr
Laure Dangla, chargée de mission forêt PNR Périgord-Limousin.
l.dangla@pnrpl.com ou 05 53 55 36 00

Offre d'emploi

La scierie Garais située à Gourdon Murat (19170) en Haute-Corrèze recherche :

SCIEUR DE TÊTE confirmé

Des connaissances en affûtage et/ou en mécanique seraient un plus.

Poste à pourvoir rapidement.

Pour tout renseignement ou candidature, contactez la scierie Garais au 05 55 94 01 01 ou adressez vos CV et lettre de motivation par e-mail :

daniel.garais@wanadoo.fr

ou par fax au 05 55 94 01 69.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIMOUSIN

Directeur de publication : Marie-Louise DESTÈVE
Coordination : Aline PICARONY
APIB (Association Pôle Interprofessionnel Bois) Association loi 1901
Maison du Pôle Bois - BP 30 19001 TULLE cedex
Téléphone: 05 55 29 22 70 - Télécopie: 05 55 29 22 69
Portable A. PICARONY 06 72 14 91 22 - e-mail : apib.ap@gmail.com
Site internet : <http://www.apib-limousin.com>
Impression : La Gutenberg - TULLE - Maquette : P. Grimonprez-Neuic
Dépôt légal : ISSN 1771-4095 - N°15 - Octobre 2010

APIB i n f o

ASSOCIATION POLE INTER-PROFESSIONNEL BOIS

N° 15

Octobre 2010

Editorial

La réglementation thermique prochaine, une chance pour la filière bois limousine ?

En cette période de difficultés diverses liées à la crise économique qui s'est installée depuis 2 ans, des réglementations nouvelles sont portées à notre connaissance et nous devons interpréter et anticiper leurs effets pour organiser notre stratégie professionnelle.

Dans ses grandes lignes, la prochaine réglementation thermique, la fameuse RT 2012, affiche de grandes ambitions en termes d'efficacité énergétique pour les bâtiments neufs à compter de janvier 2013. La construction bois est très bien positionnée pour répondre à ce challenge.

L'implication de nos entreprises de construction bois doit contribuer à faire évoluer les marchés de la filière en avançant sur tous les terrains, que ce soit dans le domaine de l'habitat social, de la maison écologique, de la rénovation ou de la construction haut de gamme.

Le bois limousin doit s'imposer au service d'une meilleure qualité de construction plus économe en énergie, plus en accord avec les problématiques de santé et plus confortable toute l'année.

Toutes les techniques de construction bois pourront et devront répondre aux exigences des nouvelles réglementations ce qui devrait générer de nombreuses innovations technologiques, en termes de conception et de mise en oeuvre des bâtiments. Des formations adaptées devront être dispensées au personnel de nos entreprises de construction et du second oeuvre afin de satisfaire aux exigences d'étanchéité à l'air imposées par le concept des Bâtiments Basse Consommation.

Nous entrons dans une démarche d'obligation de résultat qui va astreindre la profession à aller vers davantage de qualité pour l'obtention de labels qui induiront des incitations financières pour les maîtres d'ouvrage.

L'APIB va être amenée à recruter un délégué bois construction dont la tâche principale sera de créer les conditions du développement du marché régional de la construction bois.

La création de partenariat entre entreprises membres de l'Association, par groupement ou complémentarité de compétences, en vue de la conquête de marchés trop importants pour un seul pétitionnaire pourrait être un des moyens à mettre en oeuvre.

Les ambitions d'un développement prévu de l'axe bois construction entraineront une évolution des marchés tirant nos entreprises de première transformation vers une sortie de crise progressive.

Les producteurs de bois feuillus devraient trouver auprès de fabricants de menuiseries un débouché sérieux. En effet la demande de menuiseries réalisées en bois locaux à destination des bâtiments neufs comme de rénovation semble évoluer favorablement. Les pouvoirs publics encouragent son emploi dans le cadre de leur demande de respect de l'environnement.

La gestion des déchets, la certification des bois, la réduction des émissions de CO₂, la consommation de matière, d'énergie, d'eau, étant des critères de cet engagement environnemental ; notre bois limousin s'impose dans ce combat.

L'optimisation de cette matière première peut se faire par aboutage et collage et les produits stables ainsi élaborés répondront aux attentes des menuisiers concurrençant les produits issus de la pétrochimie. L'application de lasures à base aqueuse apporte la touche de modernité dont le produit a besoin et répond aux exigences d'entretien et de longévité des revêtements.

Les qualités techniques des quincailleries, la fiabilité des joints d'étanchéités associées aux propriétés des essences locales contribuent à qualifier le matériau pour répondre aux marchés de menuiseries les plus exigeants en termes d'isolation thermique.

Pour préparer la sortie de crise, nous devons retenir que notre interprofession doit être le lieu de partage d'informations, clé de l'innovation qui est la source de tout développement.

Les nouvelles réglementations thermiques et chartes environnementales doivent être considérées comme étant une réelle chance pour nos entreprises de construction comme pour l'ensemble de notre filière. Nous devons nous concerter et travailler ensemble pour que techniquement et qualitativement nous soyons prêts à l'heure du rendez-vous avec le progrès.

Nous aurons alors réussi notre propre révolution écologique.

Jean-Claude GUILLAUMIE
Constructeur bois, administrateur de l'A.P.I.B

Destination APIB 2010 : l'Amérique du Nord



Un voyage professionnel sur le thème de l'optimisation des sciages à travers les Etats-Unis et le Canada



Le déplacement vers l'ouest américain largement plébiscité par les adhérents de l'association et en préparation depuis près d'un an a enfin pu être réalisé.

Seize professionnels de la filière forêt bois limousine et limitrophe du Limousin, ont pris part à ce déplacement collectif de 8 jours du 25 septembre au 3 octobre 2010 à travers les Etats-Unis et le Canada : une délégation comprenant des professionnels de la scierie et de l'exploitation forestière, des coopératives et du négoce, de la construction bois et de l'expertise forestière.

Au programme de ce voyage mis en place par l'APIB sur le thème de l'optimisation des sciages dans la construction : des visites de plantations et de forêts primaires de douglas avec notamment le Park « Cathedral Grove » sur l'île de Vancouver, mais également d'exploitations forestières et scieries (Otter Point Timber, WFP, Weyerhaeuser...) et d'entreprises de construc-

tion bois (Linwood Homes...).

Le thème de la construction bois a été développé autour d'ouvrages exceptionnels à travers l'Oregon et la Colombie Britannique. La délégation a ainsi pu se rendre à Whistler pour visiter les installations du village Olympique ainsi que des réalisations et chantiers de bâtiments en bois, présentant aussi bien les savoir-faire haut de gamme mis en oeuvre dans les maisons d'habitation que les techniques de construction modulaires développées pour l'habitat collectif.

Les participants ont été accompagnés par la Déléguée Générale de l'interprofession, Aline PICARONY, ainsi que par un guide spécialiste de la filière bois, Jonas TOPHOVEN, intervenant pour le compte de l'agence Temos retenue pour organiser le voyage. Ils ont également eu la possibilité de rencontrer plusieurs associations représentatives des secteurs de la forêt et de l'industrie sur place (BC Wood, Forestry Investment Innovation, Laboratoire de recherche Forintek...). Ces visites auront permis d'explorer des pratiques et modèles à l'origine de nombreuses innovations.

Les participants retiendront principalement l'importance de la ressource disponible, l'optimisation dans sa mise en oeuvre ainsi que les impressionnants moyens industriels déployés dans tous les secteurs de la filière.

Contact APIB : 05 55 29 22 70.

Le SEFSIL met en place une assurance collective pour les exploitants forestiers scieurs

Les assurances deviennent un sujet de plus en plus épineux dans notre filière. Face à ce constat, le SEFSIL (Syndicat des Exploitants Forestiers, Scieurs et Industriels du Limousin) a décidé de proposer à ses adhérents une assurance commune spécifique à la filière bois.

En effet grâce à leur adhésion au SEFSIL, les adhérents se trouvent protégés au titre de la responsabilité civile mandataires sociaux (RCMS). Dans le droit pénal, il existe 12 500 cas d'infractions qui peuvent être imputées à un dirigeant. Chaque jour, plus de 30 dirigeants sont mis en garde à vue, pour des infractions liées à l'exercice de leur mandat (contrôle fiscal, accident du travail...).

De plus, grâce au dossier commun, le SEFSIL peut proposer à ses adhérents une protection juridique plus avantageuse que celle souscrite individuellement.

Pour tout renseignement, merci de contacter Marine au 05.55.29.22.70



Syndicat des Exploitants Forestiers, Scieurs et Industriels du Limousin



3 réunions d'information sur la prévention dans les entreprises

Première date : Vendredi 26 novembre 2010 Emploi, compétences et compétitivité

Suite aux audits menés courant 2010 auprès d'une trentaine d'entreprises dans le cadre du dispositif d'accompagnement de la filière forêt bois limousine en période de crise, l'APIB et ses partenaires (*Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi - DIRECCTE, Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture, et de la Forêt - DRAAF, Direction Départementale du Territoire de la Corrèze, Conseil Régional du Limousin, Mutualité Sociale Agricole - Service Prévention, Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze*), ont identifié plusieurs thématiques nécessitant une campagne d'information voire une sensibilisation à destination des professionnels.

Il s'agit tout d'abord de sujets pour lesquels les entreprises ont clairement formulé un besoin d'information et de conseil à l'issue des audits, mais également de thématiques réglementaires mises en évidence lors des visites d'entreprises.

Votre interprofession et ses partenaires se sont donc réunis afin que chacun apporte son expertise sur les domaines définis. Ensemble, ils ont identifié les solutions à mettre en place pour effectuer un rappel le plus accessible et efficace.

Les discussions ainsi menées ont permis d'opter pour la mise en place de **trois réunions d'informations complémentaires et gratuites**, qui se dérouleront en novembre 2010, puis en début et milieu d'année 2011 dans les locaux de l'APIB, à la Maison du Pôle Bois de Tulle. Les grands axes abordés par les partenaires précédemment cités seront les suivants :

Journée n°1 (*Vendredi 26 novembre 2010*) : **Emploi, compétence et compétitivité**

- La gestion de la crise par les entreprises de la filière

- Le salarié dans l'entreprise

Journée n°2 (*février/mars 2011*) : **Santé, sécurité et conditions de travail**

Journée n°3 (*mai/juin 2011*) : **Perspectives de la filière**

Vous recevrez prochainement une plaquette d'information ainsi qu'un programme détaillé pour la première journée. N'hésitez pas à nous consulter pour tout renseignement complémentaire au 05 55 29 22 70.



Face à la crise : un dispositif collectif APIB d'accompagnement des entreprises est poursuivi jusqu'à fin 2010

Dans le cadre de son rôle interprofessionnel, l'APIB a engagé une action collective, en étroite collaboration avec les services de l'Etat et de la Région, pour accompagner les entreprises de la filière forêt bois limousine en période de crise.

En effet, afin de vous aider à mettre en place les dispositifs d'accompagnement existants, sur le plan financier mais également en termes d'emploi, de formation des personnels et de soutien de l'activité, l'APIB vous propose d'intégrer un dispositif commun donnant accès à une prestation de conseil et de diagnostic de votre entreprise, par un prestataire externe spécialisé (dont la prestation est finançable à hauteur de 80% dans le cadre de l'aide au conseil de la Région Limousin).

Sa mission peut aboutir, le cas échéant, au montage et à la rédaction personnalisée de dossiers de dispositifs opérationnels (aide à la trésorerie, mise en œuvre de formations, conseils d'organisation voire de diversification...).

Suite à la tenue de réunions d'information départementales, le dispositif a pu entrer dans sa phase opérationnelle fin 2009 et est aujourd'hui bien engagé **puisqu'il regroupe plus de 30 entreprises représentant l'ensemble des secteurs d'activité de la filière.**

Outre l'accès à la prestation initiale de conseil et de diagnostic des entreprises, le dispositif a permis le montage de dossiers d'aide à la formation dans le cadre de conventions de formation FNE avec plus de **96 000 heures de formation** prises en compte à ce jour. Le montant global mobilisé grâce aux fonds Etat et Région sur l'ensemble des dispositifs est de plus de **2 millions d'euros, directement redistribués sous forme d'aides aux entreprises.**

Le dispositif se poursuit jusqu'en fin d'année, aussi, pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter au 05 55 29 22 70.

CVO et Taxe affectée : deux contributions au service des actions collectives de la filière bois.

La Contribution Volontaire Obligatoire (CVO)

La CVO (*Contribution Volontaire Obligatoire*) est une cotisation payée par les membres d'une filière professionnelle au bénéfice commun de sa promotion et de son développement économique.

Elle est dite « Volontaire » car elle résulte d'un accord passé entre l'ensemble des organisations professionnelles de la filière et elle est rendue « Obligatoire » par un arrêté ministériel de 2005.

C'est France Bois Forêt, association interprofessionnelle nationale de la forêt et du bois, qui en assure la collecte et la gestion. Son objectif est de promouvoir l'utilisation de la ressource forestière nationale et l'emploi du bois par des actions d'information et de communication.

La collecte de la CVO permet d'agir de façon collective pour :

- Définir et favoriser des démarches contractuelles entre les membres de la filière
- Améliorer la connaissance de l'offre et de la demande par produits ou groupes de produits
- Favoriser l'établissement de normes techniques et de programmes de recherche appliquée
- Contribuer à la promotion des produits sur les marchés intérieurs et extérieurs avec Frenchtimber (www.frenchtimber.com) - Promotion des Sciages et Produits Bois Français à l'export
- Participer à la mise en œuvre des démarches de certification forestière contribuant au développement de la forêt et du bois
- Favoriser la diffusion, y compris par la formation, des techniques de fabrication et de mise en œuvre des produits forestiers ou dérivés de bois

Qui est concerné par la CVO ?

1°/ **Tous les propriétaires forestiers qui vendent du bois** sous quelque forme que ce soit, avec des modalités spécifiques relatives aux propriétaires privés.

Deux méthodes peuvent alors être envisagées pour régler la CVO :

- elle peut être encaissée à la source par les acheteurs qui la reversent avec leur propre contribution,
- ou être versée directement par le vendeur auprès de France Bois Forêt.

2°/ Les exploitants forestiers, pépiniéristes forestiers et premiers transformateurs :

- Les exploitants forestiers dont l'activité principale est l'achat de bois et/ou la commercialisation de produits forestiers (bois ronds).
- Les professionnels du sciage, du rabotage, du tranchage.
- Les professionnels pépiniéristes forestiers pour l'activité plants forestiers.

Dans ce cas la CVO est versée en fonction du chiffre d'affaires enregistré en fin d'année.

Ainsi sont concernés les industriels de la 1ère et une partie de la seconde transformation, incluant les professionnels de l'emballage, mais également les communes principalement forestières (il en existe 11.000 en France).

Pour savoir comment régler votre CVO, connaître les taux de cotisation, ou pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter directement :



Jean-Emmanuel HERMES
Directeur général
France Bois Forêt
10, avenue de Saint Mandé
75012 PARIS
Tél : 01 40 19 81 14
Site Internet :
www.franceboisforet.fr

La Taxe Affectée Codifab

Depuis le 27 Octobre 2009, le CODIFA est devenu CODIFAB, Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois et gère désormais la taxe fiscale affectée aux industries du bois, en plus de celle de l'ameublement.

Cette taxe affectée permet le financement d'actions collectives de formation, de recherche et de promotion sur le bois et l'ameublement et contribue également aux actions menées par le FCBA (Institut Technologique Forêt Cellulose Bois Construction Ameublement) ainsi que le CETIM (Centre Technique des Industries Mécaniques), pour la seule partie ameublement.

Il s'agit d'une taxe avec un taux de 0.1% sur le chiffre d'affaires (H.T.) pour toutes les entreprises qui conçoivent, qui fabriquent ou assemblent les produits issus des opérations taxables dans le domaine du Bois et de 0,2% pour les entreprises relevant des industries de l'Ameublement.

Le CODIFAB assure le recouvrement de la taxe sur les ventes des fabricants réalisées à destination de la France, des Etats membres de l'Espace Economique Européen ou des Etats membres de l'AELE (Islande, Liechtenstein et Norvège). Les Douanes recouvrent la taxe sur les importations de produits taxables en provenance des pays tiers (hors Espace Economique Européen).

Qui est concerné ?

La déclaration et le paiement de la Taxe sont obligatoires pour toutes les entreprises qui conçoivent, fabriquent ou assemblent les produits dont la liste est détaillée dans l'arrêté ministériel du 23 Octobre 2009 - J.O. du 10 novembre 2009 (téléchargeable sur le site www.codifab.fr) et reprise également sur le bordereau de taxation.

Les entreprises dont l'activité dominante est la mise en œuvre de produits en bois de menuiserie, charpente ou agencement assortie d'une activité de fabrication de produits entrant dans le champ de la taxe, **peuvent retenir pour assiette de la taxe 40 % du chiffre d'affaires total hors taxes** correspondant à ces opérations, fourniture et pose incluses, en y appliquant le taux indiqué sur le bordereau de déclaration de la taxe ameublement et des industries du bois.

Comment s'acquitter de la taxe ?

Les entreprises redevables doivent déclarer et acquitter mensuellement, trimestriellement ou annuellement, selon le montant à payer, la Taxe au moyen du bordereau qui leur est adressé par le CODIFAB ou sur le site www.telefact.fr : rubrique payer une facture ou une taxe.

En cas de déclaration manuelle le bordereau doit être retourné, accompagné du règlement, au Centre de Traitement de la Taxe - BP 20011-59895 LILLE CEDEX 9. Les entreprises qui n'auraient pas reçu ce bordereau peuvent le télécharger sur le site du CODIFAB ou se le procurer auprès du Service Taxe - Email : infotaxe@codifab.fr. Cet e-mail est protégé contre les robots collecteurs de mails, votre navigateur doit accepter le Javascript pour le voir.

Les entreprises qui ne s'acquitteraient pas de cette obligation recevront une lettre de mise en demeure (RAR) puis, le cas échéant, un titre de perception, dont le recouvrement forcé sera alors assuré par le Trésor Public.

Les entreprises créées en cours d'année doivent déclarer et acquitter la Taxe au mois de janvier de l'année suivant leur création et reçoivent, à cet effet, un bordereau de déclaration en décembre.

Pour toute question, **n'hésitez pas à contacter le CODIFAB : par courriel** : infotaxe@codifab.fr (cet e-mail est protégé contre les robots collecteurs de mails, votre navigateur doit accepter le Javascript pour le voir)

Universités d'Été 2010 Inter Région Bois 1er au 3 septembre à Strasbourg



L'Inter Région Bois (IRB) est l'association qui regroupe les interprofessions régionales françaises de la filière forêt-bois. Elle a organisé ses 8^{es} Universités d'été à Strasbourg (67), dans les locaux de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin.

Après deux journées d'échanges et de réflexions entre les interprofessions régionales, une réunion de synthèse, introduite par M.LOOS, vice-président de la Région Alsace, en présence de nombreux partenaires nationaux, a permis de mettre en avant les éléments suivants auprès des 70 participants :

Les différentes structures nationales (ONF, Forestiers Privés de France, Fédération Nationale du Bois, Fédération Française du Bâtiment) ont toutes reconnues **le rôle des 20 interprofessions régionales** au sein de la filière, tant au niveau des relations avec les entreprises, qu'avec les partenaires institutionnels.

M. ANDRIEU, représentant du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche a confirmé cette position, ainsi que le statut de comités régionaux de France Bois Forêt des interprofessions régionales.

L'unité des interprofessions régionales a été grandement soulignée, ainsi que leur représentativité de l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois, d'amont en aval. Cette dernière va d'ailleurs s'accroître par la création prochaine de trois nouvelles interprofessions en Aquitaine, en Corse et en Guyane.

Une demande d'IRB à l'attention de France Bois Forêt et du Codifab a été officialisée, pour que **les interprofessions participent activement aux travaux de ces structures, pour la mise en place de stratégies et d'actions coordonnées, qui contribuent sur le terrain à l'accompagnement et au développement des entreprises de la filière.**

Ces 2 organismes collectent en effet respectivement la Contribution Volontaire Obligatoire et la Taxe affectée, auprès des entreprises de la filière forêt-bois.

Un programme d'actions, porté et réalisé par les interprofessions régionales va ainsi être présenté officiellement à France Bois Forêt et au Codifab.

La formation a aussi été mise en avant, avec le projet **d'un observatoire des métiers et des compétences recherchés dans les entreprises**, pour orienter en amont le contenu des formations.

Avec ces Universités d'été, IRB a conforté sa place auprès des partenaires nationaux de la filière forêt-bois et des pouvoirs publics. Les interprofessions régionales continuent leur travail sur le terrain pour le développement de l'ensemble des acteurs, de la forêt (propriétaire forestier, gestionnaire, coopérative, expert forestier) jusqu'à la 2nde transformation du bois (ameublement, constructeur bois) en passant par la 1^{ère} transformation du bois (scierie) et l'industrie lourde (papeterie et industrie du panneau).

La filière forêt-bois en France en quelques chiffres :

15,5 millions d'ha de forêt (28% du territoire national)

450 000 emplois

60 milliards d'euros de chiffre d'affaires

Inter Région Bois représente :

20 interprofessions et 3 en cours de création,

100 permanents au contact des entreprises sur le terrain

+ de 10 million d'€ de budget

+ de 300 administrateurs représentant les professionnels de la filière bois.

Contact : Christian Garon

cjgaron@gmail.com

La gestion du risque client de la filière bois



Le CODEB (Comité de Défense du Bois) est une association Loi 1901 créée en 1974 dans le but de prévenir les impayés et accélérer le règlement des factures en retard des acteurs de la filière bois.

Le CODEB compte plus de 60 adhérents dont les sociétés Ducerf et Lefebvre, membres du bureau, ainsi que la Fédération Nationale du Bois, notre partenaire depuis sa création.

Qu'apporte l'adhésion au CODEB ?

- L'accès gratuit et illimité aux incidents de paiement recensés via notre site www.privilege.codinf.fr (6 millions de sociétés suivies)
- La réception d'un état des incidents de paiement du mois propre à la filière bois, signalés par nos partenaires et adhérents du CODEB
- La possibilité de faire intervenir le CODEB dans la relance de vos impayés à l'aide de notre service spécifique de relance, le CODINFRECO[®], sans honoraires sur le recouvrement (30 lettres gratuites)
- La possibilité de bénéficier des services d'assurance crédit ou de recouvrement contentieux d'EULER HERMES SFAC (1er assureur crédit mondial) à des conditions préférentielles.

« La force du CODEB et l'efficacité des services qu'il propose résident avant tout dans l'outil collectif de signalement des incidents de paiement qu'il met à disposition de ses adhérents » Jacques Ducerf, président du Groupe Ducerf et du CODEB.

Nous vous invitons, pour plus de précisions sur l'adhésion au CODEB, à nous appeler au 01 55 65 04 00.

L'exposition Parcours Bois® 2009 en Massif Central

Parcours Bois® 2009 est une exposition itinérante réalisée en 5 exemplaires par le CNDB (Comité National pour le Développement du Bois), en partenariat avec la Fédération Forêt Bois Rhône Alpes (FIBRA) et avec le soutien financier de France Bois Forêt.

Elle illustre le cheminement de la matière bois, depuis son stade le plus brut, l'arbre, jusqu'au niveau le plus élaboré : le système constructif. A travers cette exposition, le visiteur découvre les techniques de construction à base de bois qui permettent de concevoir des ouvrages performants, et les produits nécessaires pour les réaliser. Une centaine de produits bois ou à base de bois sont présentés et mis en œuvre sur 12 maquettes de solutions constructives, à l'échelle 1.

Inaugurée en février 2009 à l'occasion du salon Eurobois, elle est présentée sur l'ensemble du territoire national jusqu'à son renouvellement en février 2011.

Les cinq exemplaires de l'exposition sont répartis sur le territoire national et hébergés par les interprofessions régionales des zones qu'ils desservent.

Ainsi le Pôle Forêt Bois Massif Central* (PFBMAC) a souhaité en acquérir un exemplaire (avec le soutien financier de la Région Limousin et de l'Etat par la convention Massif Central) afin de le rendre accessible aux événements, salons et foires de la filière qui prennent place sur le territoire du Massif Central.

L'exposition commune Parcours Bois® 2009 de PFBMAC est hébergée, depuis début septembre 2010, dans les locaux de l'APIB, à la maison du pôle bois de Tulle.

Aussi, n'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements et éventuellement connaître les conditions de location.

De même, le site Internet www.parcours-bois.com est le prolongement de l'exposition : il permet au visiteur de retrouver le calendrier de réservation, les visuels des maquettes, ainsi que les références des produits qu'elles intègrent et les coordonnées de leurs fabricants.

Contact PFBMAC/APIB : 05 55 29 22 70.

*PFBMAC est le rassemblement des 6 interprofessions régionales de la filière forêt bois de l'espace central (l'APIB en Limousin, Arfobois en Languedoc Roussillon, Aprovalbois en Bourgogne, Auvergne Promobois en Auvergne, Fibra en Rhône Alpes, et Midi Pyrénées Bois en Midi Pyrénées) et de France Douglas.

Une nouvelle promotion du Baccalauréat Professionnel Technicien Constructeur Bois au lycée de Bort Artense

Pour la deuxième année, le Lycée Bort Artense prépare le Bac Pro Technicien Constructeur Bois. Douze élèves ont intégré cette formation en 3 ans ouverte aux élèves de 3ème.

A l'issue de cette formation, ils seront des Techniciens d'atelier et de chantier susceptibles de **fabriquer et mettre en œuvre** des ouvrages de **structures, ossatures et charpente** réalisés en bois et composants dérivés.

Leur rôle au sein de l'entreprise est de :

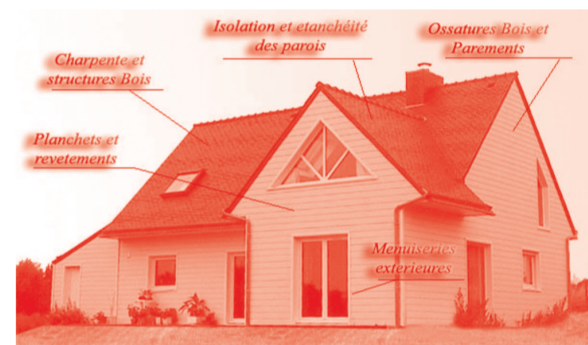
- Préparer la réalisation d'ouvrages, réaliser les ouvrages de charpente et construction bois,
- Organiser, animer et gérer le suivi d'un chantier de construction bois au sein d'une équipe de plusieurs ouvriers et compagnons professionnels.

Ces élèves bénéficieront de Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP).

La durée est de 22 semaines sur le cycle de trois années :
1ère année 6 semaines (3 + 3)
2ème année 8 semaines (5 + 3)
3ème année 8 semaines (4 + 4)

La formation en milieu professionnel complète, renforce et élargit la formation dispensée au Lycée Bort Artense. Elle conforte le projet professionnel du jeune et prépare son insertion professionnelle. Elle permet une sensibilisation aux réalités de l'entreprise et la confrontation des savoirs et savoir-faire.

Les domaines d'intervention du Technicien Constructeur Bois sont :



Le Lycée professionnel Bort Artense dispose d'outils d'enseignement performants : un parc machine entièrement rénové (table de montage, scie et tenonuseuse à charpente à commande numérique), d'une salle informatique équipée de logiciels d'automatismes professionnels (Dietrich 3 D- CAO/FAO, GMPCAD DAO, Solidworks CAO...) pour former ces jeunes.

Le Bac Pro T.C.B. est un diplôme d'insertion professionnelle, mais il sera également possible pour ces élèves de poursuivre leurs études en B.T.S **S.C.B.H** (Système Constructif Bois et Habitat), en B.T.S Charpente, en B.T.S Technico-Commercial Option Bois et Dérivés...

Pour plus de renseignements sur cette formation, n'hésitez pas à contacter le Lycée professionnel Bort Artense
259 rue du Lycée 19110 Bort Les Orgues
Tél : 05 55 46 16 30 Fax : 05 55 46 16 39
ou à consulter le site <http://www.lp-bort.ac-limoges.fr/>

La Mutuelle obligatoire pour les entreprises de la filière forêt bois relevant du régime agricole

Depuis le 1er janvier 2010, les entreprises relevant du secteur de la Fédération Nationale du Bois et du secteur des Entrepreneurs des Territoires ont obligation de mettre en place un contrat Santé pour couvrir leurs salariés.

La Mutuelle VIASANTE-MIC, désignée pour vous accompagner dans cette mise en œuvre, est votre interlocuteur sur la Corrèze. Spécialiste de la protection de la personne, la Mutuelle VIASANTE-MIC vous conseille avec une gestion locale et des points d'accueil de proximité à Brive, Tulle et Ussel.

Mutuelle VIASANTE MIC - 12 place de la Halle à Brive

Tous les conseils sur les obligations prévues par l'accord national au 05 55 23 47 44 (Carole DUHAUT)

Vos interlocuteurs dans la région :

- pour la Creuse, EOVI
- pour la Haute-Vienne, HARMONIE